

PLU : « Construire ensemble l'avenir de la commune »

Après une première réunion publique au début du mois de février dernier, élus et administrés se sont réunis la semaine dernière pour poursuivre la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) initié par la municipalité. L'objectif est de permettre aux habitants du village de débattre, de donner leur avis et de s'impliquer dans les décisions qui concerneront la commune pour les quinze prochaines années.

L'élaboration de ce PLU intervient après l'abrogation de la carte communale de la commune, votée lors du conseil municipal du 2 avril dernier. Cette carte communale avait été instaurée en 2008 et, au fil des années, le document n'était plus conforme car il entraînait en contradiction avec les différentes lois votées au niveau national (lois Grenelle, Alur, Elan) et était incompatible avec le Padduc. Concrètement, alors que certains terrains étaient identifiés comme constructibles par la carte communale, ils ne l'étaient en réalité pas en raison des différentes législations mises en place ces dernières années.

En 2019, l'association de protection de l'environnement U Levante a saisi le tribunal administratif de Bastia. Récemment, ce dernier a déclaré que la carte communale était illégale. Actuellement et en attendant que le PLU soit mis en application, la commune applique le règlement national d'urbanisme (RNU).

« C'est une période de transition qui nous permet de repartir à zéro pour mettre en place un PLU, primordial pour l'avenir de la commune et notamment pour cristalliser les zones constructibles », souligne Paul Quilichini, premier adjoint de Pianottoli-Caldareddo.

« Nous n'avons pas attendu que le tribunal déclare l'illégalité de la carte communale pour l'abroger »,



À travers des réunions publiques, les Pianottolais participent à l'élaboration du PLU.

O.A.

ajoute le maire Charles-Henri Bianconi. « *Maintenant, l'objectif est de permettre à la population de s'impliquer dans l'élaboration de ce PLU pour construire ensemble l'avenir de la commune tout en respectant les lois et règles qui existent.* »

Débattre et partager sa vision de la commune

Une soixantaine d'habitants étaient présents aux deux réunions publiques de la semaine dernière pour débattre et participer aux premières étapes de l'élaboration du PLU. Ils étaient accompagnés et guidés par les membres du cabinet Urba Corse.

Pour les Pianottolais, l'élaboration de ce PLU est aussi un moment important, comme l'explique Lionel. « *Nous avons un droit de regard sur l'avenir de la commune et c'est très important d'être là pour exprimer nos doléances.* »

Pendant plus d'une heure, tous ont partagé leur vision de la commune. Parmi les sujets abor-

dés, celui du développement économique ou de l'accès au logement qui peut être compliqué, notamment pour les jeunes. La question des terrains privés était aussi au centre des interrogations car beaucoup souhaitent savoir si les terres qu'ils laisseront à leurs enfants seront constructibles ou non.

Au-delà des aménagements et de l'urbanisme, la préservation du patrimoine est aussi un élément central. « *C'est un village de caractère et il doit garder son âme. Il faut bien réfléchir avant de construire quoi que ce soit et faire des choses qui s'intègrent le mieux possible au territoire* », souligne Michel, un retraité qui habite la commune depuis plusieurs années.

Un avis partagé par Denise : « *On est dans un village relativement préservé et il faut que ça continue. Je pense qu'il faut se concentrer sur le village en lui-même pour continuer de le faire vivre à notre échelle.* »

Après le débat, tous se sont penchés sur plusieurs cartes de

la commune pour discuter des aménagements à faire ou des éléments à améliorer.

« *Travailler ensemble est un avantage car les habitants pointent du doigt des éléments auxquels nous n'avions pas pensé pour élaborer un PLU cohérent* », reprend Paul Quilichini. « *Ces réunions permettent aussi à tous d'être écoutés et compris, et nous travaillons en toute transparence à leurs côtés. Cela permet aussi aux administrés de s'informer sur les règles et les lois en vigueur auxquelles nous ne pouvons pas déroger, notamment en ce qui concerne les terrains constructibles.* »

Dans quelques semaines, une troisième réunion permettra de mettre en lumière les éléments majeurs présentés lors de ces deux réunions publiques. Ces informations permettront d'élaborer un premier document de zonage. Des entretiens individuels seront ensuite proposés aux administrés, pour discuter au cas par cas des problématiques liées aux terrains privés.

OPHÉLIE ARTAUD